



ASSOCIATION
DES CONSULTANTS
EN AMÉNAGEMENT
ET DÉVELOPPEMENT
DES TERRITOIRES

COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 10 FEVRIER 2015

Compte-rendu du Conseil d'Administration du 10 février 2015, de 12h00 à 14h00

- **Membres du conseil présents** : Martine GESTIN-MORIN, Christine ALBA, Denis AUCOUTURIER, Christian LACAPE, Bénédicte de LATAULADE
- **Membres du conseil excusés** : Claudine HERVO, Jacques GALLY, Béatrice VUITTON, Jean-Marc NATALI, Karine RUELLAND,
- **Membres de l'association présents** : Bertrand MORVAN, Clémence CHARTE
- **Secrétaire général** : Guillaume HERR-ZEKANOWSKI

Relevé de décisions

1. Communication	Validation de la maquette, de l'arborescence et du planning recalé présenté par Matière Grise	
2. Organisation AG	Définition du synopsis	
3. Forum de l'habitat privé	Validation du représentant et de son suppléant au sein du groupe « habitat privé »	

Second CA de l'année et les rangs des administrateurs ne sont guère plus fournis que le mois précédent toujours du fait de maladie et autres réunions de lancement d'affaires.

Le Président étant de retour parmi nous, il introduit la séance par un rappel de l'Ordre du Jour. Le candidat à l'adhésion ayant été retenu par un impératif professionnel, nous abordons directement la question de la refonte de notre site internet en présence de Marc LEHMANN de l'agence Matière Grise.

1. SITE WEB

Le président commence par rappeler aux présent comment fonctionne le groupe communication en charge de travailler avec l'agence Matière Grise sur la refonte de notre internet. A savoir un Groupe de Travail (GT) de Christine ALBA et Béatrice VUITTON, épaulé par le Secrétaire Général.

Ceux-ci échangent au cours de la semaine par mail et font un point en visio-conférence tous les vendredis avec Matière Grise.

Ils ont délégué de pouvoir pour valider les éléments « secondaire », les éléments clés tels que l'arborescence, les contenus, les fiches membres étant soumis au choix de l'ensemble du CA.

Ainsi, lors du CA de janvier nous avons validé l'arborescence, dans l'intervalle le GT a validé les maquettes de présentation des pages web.

Celles-ci sont présentées et explicitées par M LEHMANN à l'ensemble du CA dans le cadre de sa présentation (ppt en pj).

Le site permettra notamment 3 niveaux de recherche, une recherche en « full text » en en-tête, et une recherche par un nuage de mots clefs en pied de page. Ces deux entrées se feront sur l'ensemble du site, permettant ainsi de trouver tant des articles que des adhérents. Une recherche spécifique en « full text » via un onglet spécifique « recherche d'un adhérent » situé en haut de page sur les fiches adhérent pour trouver le prestataire de vos rêves.

Dans la cadre de la question des fiches adhérents, afin que celle-ci soient toujours à jour, il sera demandé aux membres de transmettre avec leur cotisation annuelle le montant de leur CA.

Il est alors convenu que les fiches membres devront bien valoriser l'accès au site web de chaque adhérent (lorsque ceux-ci en ont un).

Afin de rendre le site le plus dynamique possible, le bandeau de haut de page comprendra un « slider » présentant des images projet produite par les membres. Les premières infos apparaissant seront aléatoire et présenteront publication, contenu et vidéo de présentation d'opération par les membres (cf CR du CA du ...).

Pour s'assurer un rythme de publication M LEHMANN propose la mise en place d'un plug-in de « curation de contenu », en résumé un outil permettant de se faire relais d'une revue de presse qui nous soit propre et recherché par un module autonome sur le net.

Cette option est retenue par le CA.

Concernant le logo, il est acté que sa modification entrera dans un second temps et fera l'objet de modifications progressive afin qu'il n'y est pas de rupture en terme de communication graphique de l'association.

Le planning de mise en ligne pour sa part sera décalé d'une semaine, c'est-à-dire pour début

mars.

2. PROGRAMMATION DE L'AG

Les présents s'accordent sur le fait que le sujet des Métropoles est un bon choix et plus que d'actualité. Ils se font l'écho de la conférence du CGEDD du 05/02 dernier qui abordait également ce thème. (lien vers la vidéo de la conférence <http://www.cgedd.developpement-durable.gouv.fr/metropoles-et-territoires-a1794.html>)

Le synopsis suivant a été présenté aux administrateurs :

Suite à la loi MAPAM de 2014 ont été créées par décret, au 1^{er} janvier 2015, 11 nouvelles Métropoles. La loi MAPAM les définit comme suit :

« La métropole est un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre regroupant plusieurs communes d'un seul tenant et sans enclave au sein d'un espace de solidarité pour élaborer et conduire ensemble un projet d'aménagement et de développement économique, écologique, éducatif, culturel et social de leur territoire afin d'en améliorer la cohésion et la compétitivité et de concourir à un développement durable et solidaire du territoire régional. Elle valorise les fonctions économiques métropolitaines, ses réseaux de transport et ses ressources universitaires, de recherche et d'innovation, dans un esprit de coopération régionale et interrégionale et avec le souci d'un développement territorial équilibré. »

Les entités nouvellement formées se voient confier de nouvelles responsabilités/compétences transversales en faveur d'une plus grande cohésion du/des territoire(s).

Mais ces Métropoles ne résultent pas que de la loi ; elles s'inscrivent dans la continuité du profond mouvement de décentralisation engagé depuis 1982, et actent le rôle essentiel que jouent maintenant les grandes agglomérations dans les dynamiques et les équilibres urbains, sociaux, économiques.

Ainsi les consultants de l'ACAD se demandent notamment aujourd'hui :

Quelles métropoles pour quelle échelle territoriale ? Quel statut et quelles fonctions pour les agglomérations de moins de 400 000 habitants ?

Quelles cohérences avec les compétences des autres Collectivités ?

Quelles articulations avec les territoires intermédiaires ?

Quelle cohésion sociale à l'intérieur du territoire de la Métropole, et en dehors ?

S'en suit un débat lors duquel se pose les questions de la généralité du territoire face aux Métropole, de l'armature urbaine, émerge la crainte d'être trop généraliste ou trop large dans la thématique développée... les questions sont ainsi reprises et reformulées tel que présentées ci-après :

Au delà de son cadre administratif et juridique, comment construire une Métropole ?

Quelle cohésion au sein du territoire de la Métropole ?

Quelles cohérences avec les compétences des autres collectivités ?

Quelles relations entre les Métropoles françaises ?

3. Forum de l'Habitat Privé

Dans le cadre du renouvellement des représentants de l'ACAD auprès du Forum de l'Habitat

Privé la prise du poste de titulaire par Francis CURA est validée. Pour le poste de suppléant la question d'une possible représentation de l'association par une personne morale se pose suite à la candidature d'Urbanis. Au cas où cela ne serait possible Denis AUCOUTURIER pose sa candidature à titre personnel.

Le débat s'est prolongé au-delà du CA, il s'est alors avéré que seul des personnes physiques peuvent être désigné et qu'il ne s'agissait non pas de la candidature d'Urbanis mais de Jean-Marc NATALI. De fait Denis AUCOUTURIER retire sa candidature et Jean-Marc NATALI est donc désigné comme nouveau suppléant.

4. **Don à la lutte contre la maladie d'Alzheimer en hommage à Jean-Pierre PIAU**

Le CA s'accorde sur un montant de don à hauteur de 500€.

5. **SUJETS NON-INSCRITS**

La question des cotisations est abordées, il est décidé de faire l'appel à cotisation 2015 dès le mois de mars avec un règlement sous 15 jours.

Les décalage de règlement s qu'impose de plus en plus d'adhérent ne permettent pas une gestion financière convenable de l'association.

Le CA du mois de mars sera exclusivement dédié à la préparation de l'AG, notamment sur les questions financières.

La séance est levée à 13h50